

## Réunion n°47 : jeudi 20 décembre 2018 à 20h30

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Sylvain Reboulet, excusé et Pascal Chiron.

*Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 22 novembre à l'unanimité (10).*

1 point supplémentaire proposé : Convention de mise à disposition du véhicule communal. *Accord du conseil municipal à l'unanimité (10).*

### 1 – Ordre du jour soumis à délibération :

Nouveaux horaires de la bibliothèque communale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- o mardi, de 16h à 18h
- o samedi, de 10h à 12h.

Ces horaires doivent être validés par le conseil municipal. *Accord du conseil municipal à l'unanimité (10).*

### Adhésion au service instructeur des actes d'urbanisme de l'Agglomération :

Arche Agglo propose une nouvelle convention pour les 2 années à venir. Le service mutualisé conserve les mêmes attributions, l'instruction des actes d'urbanisme, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclarations préalables et certificats d'urbanisme. La responsabilité demeure aux communes, signataire des arrêtés. La DDT conserve le contrôle de légalité des actes et le calcul des taxes. Chaque commune est libre d'adhérer au service et peut choisir les actes dont elle souhaite que l'instruction soit assurée par l'Agglo. Les changements concernent :

- o Les tarifs prennent davantage en compte le coût réel du service calculé sur 2 années d'observation, ils sont en hausse sensible.
- o L'ajout de 2 nouvelles tarifications, le PC modificatif et le transfert de PC.
- o Les 2<sup>nd</sup> dépôts et permis tacites sont facturés sauf si responsabilité de l'Agglo.

Il est proposé de conserver les autorisations d'urbanisme instruites par l'agglo actuellement en ajoutant les 2 nouvelles tarifications.

*Autorisation du Maire pour signature de la convention à l'unanimité (10).*

### Changement des menuiseries du bâtiment nouvelle mairie et isolation des combles :

Lors du conseil municipal d'octobre, concernant les menuiseries, nous avons validé la proposition de l'entreprise Bournat de Peyrins, montant 16.961€ HT, auquel il faut ajouter 2.000€ de travaux pour le raccordement électrique des volets roulants et des imprévus. Considérant que ce montant de travaux ne permet pas de récupérer le reliquat de subvention du Département (6.691€, aide appliquée uniquement au rez de chaussée et aux travaux dans les combles), nous avons décidé de solliciter des devis d'isolation et de traitement de charpente du bâtiment. 2 entreprises ont répondu, la société BPH et l'entreprise Gibert, cette dernière est la mieux disante (et aussi la moins disante), devis de 3.000€ HT environ pour le traitement de toute la charpente et du plancher (1.700€), et l'isolation des combles (1.300€). Il est proposé de retenir ce devis.

Concernant le financement de l'ensemble des travaux 22.000€ HT environ, le Département peut intervenir sur tous les travaux hors ceux concernant le logement soit sur un montant d'environ 9.700€ avec une aide de 50%. Le SDED, intervient sur presque la totalité des travaux d'isolation soit sur un montant de 20.000€ avec une aide de 10.000€. L'aide cumulée serait de 14.850€ pour 22.000€ de travaux soit 67.5%. Le solde pourra être financé sur le budget 2019 avec le reliquat prélevé sur le budget assainissement. Il s'agirait d'un investissement 2019.

*Validation du schéma de financement, à l'unanimité (10). Validation du choix de l'entreprise Gibert pour l'isolation des combles et de traitement des charpentes, à l'unanimité (10). Autorisation du Maire pour faire toutes les démarches, à l'unanimité (10).*

### Travaux complémentaires nouvelle Mairie :

Il est proposé d'implanter un panneau d'information numérique sur la Grande rue face à la nouvelle mairie. Ce projet est soutenu par certaines associations. Il est subventionnable par le Département.

*Accord du conseil municipal pour solliciter des devis à la majorité (7 pour, 2 abstentions et 1 contre).*

### Acquisition bande de terrain pour création d'un chemin piéton le long de la rue de l'église :

La bande de terrain en question d'une largeur de 4m, est située entre l'école et le parking face à l'église. Elle est inscrite en emplacement réservé dans le PLU pour devenir un chemin piéton. Le propriétaire rencontré le 1<sup>er</sup> décembre, nous a demandé de faire une offre d'achat. Il est proposé de retenir un tarif de 10€ le m<sup>2</sup> (surface d'environ 160m<sup>2</sup>). A ce prix, s'ajouterait le coût de la division de parcelle et les frais notariés. *Le conseil municipal, à l'unanimité (10), valide la proposition.*

### Devenir du bâtiment de la mairie actuelle :

Nous pouvons imaginer qu'au cours de l'été 2019, la Mairie se déplacera dans l'ancienne école. Plusieurs solutions : conserver le bâtiment, poursuivre la location de l'appartement à l'étage et chercher à louer le rez de chaussée, en l'état, en locaux professionnels sans faire de travaux (absence de moyens financiers pour opérer des transformations) ou bien vendre la bâtisse.

*Le conseil municipal valide, à l'unanimité (10), le principe de location du rez de chaussée en locaux professionnels sans travaux. Le loyer sera défini ultérieurement. S'il advenait des difficultés de location, la position pourrait être révisée.*

### Mise à disposition du véhicule communal à l'agent technique pour le trajet domicile travail :

Un projet de convention est soumis au conseil municipal. La convention est proposée pour une année, reconductible tacitement. Le contrat d'assurance actuel couvre déjà le trajet domicile travail et le stationnement du véhicule au domicile de l'agent.

*Le conseil municipal valide, à l'unanimité (10), le projet de convention pour une mise à disposition, début janvier 2019.*

## 2 - Informations :

### Communauté d'Agglomération Arche Agglo :

Bureau des Maires du 4 décembre : schéma de mutualisation, politique sportive, point transport.

Conseil d'agglomération du 19 décembre : FINANCES : attribution de fonds de concours, admission en non valeur, indemnité de conseil du trésorier, ventilation de la dette, engagement dépenses investissement 2019, décisions modificatives ; PATRIMOINE et INFRASTRUCTURES : aménagement du siège à Mauves avenants, Espace famille de Tournon avenants ; SOLIDARITE SERVICES A LA POPULATION : renouvellement contrat enfance jeunesse, convention jeunesse MJC Pays de l'Herbasse, convention jeunesse Maison du Jeu de l'Herbasse, renouvellement convention prévention spécialisée ADSEA et CD07, convention partenariat association Arbre de Vie (Résidence Saint Antoine), convention partenariat animations EHPAD de Saint Félicien et MARPA la Vivance, convention partenariat association Répit bulle d'air (MSA) ; ADMINISTRATION GENERALE : adhésion commune de Saint Donat au syndicat des Inforoutes ;

DEVELOPPEMENT LOCAL : convention de portage du conseil de développement par le SCOT, convention opérationnelle avec l'EPORA et la commune de Charmes / Herbasse ; DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : renouvellement bail espace entreprises PSN, aide à l'immobilier d'entreprise en Ardèche convention CD07, ZA des Sables travaux requalification et cession terrain IKV tribologie ; HABITAT : règlement aides bailleurs sociaux production logements PLA et PLUS ; TOURISME : convention objectifs avec la SPL Ardèche Hermitage Tourisme, convention de co-maîtrise d'ouvrage voie verte Glun Châteaubourg ; ASSISTANCE AUX COMMUNES : convention assistance technique, convention mise à disposition de véhicules, de matériels et d'agents ; AGRICULTURE : reconduction du comité local à l'installation 2019 ; RIVIERES : convention travaux territoire CC Rhône Crussol.

**Bassins de rétention protection inondations Marsaz, Chavannes et Curson :**

Compte rendu de la réunion du 26 novembre. Point d'avancement du projet. Travaux sur Chavannes prévus fin 2021. Coûts estimatifs 4.700.000€ hors maîtrise d'œuvre. 300.000€ d'acquisition foncière. 100.000€ pour le reméandrage de la Veauve sur la parcelle communale ZD51 dans les prés de Chavannes.

**Reprise compétence Assainissement et Eaux pluviales par l'Agglo au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :** Compte rendu réunion 27 novembre.

**Urbanisme : commission réunie le 5 décembre**

Demande : Demande de Permis de Construire de M. Benoit Borne pour la construction d'une maison, rue du 15 juin 1944, Déclaration Préalable de la commune pour les changements de fenêtres du logement au-dessus de l'ancienne école.

Accord : Déclaration Préalable de M. Michel et Mme Lebrat pour la construction d'une piscine, rue de la salle des fêtes.

**Divers :**

Étang du Mouchet : Poursuite des travaux de déviation du lit de la Veauve et d'aménagement de l'entrée du canal du moulin.

Répartition des colis de Noël pour les personnes âgées entre les conseillers municipaux.

Départ des locataires du logement communal des gîtes n°96A, rue du presbytère. Recherche nouveau locataire en cours.

Vœux du nouvel an 2019, le samedi 5 janvier à 18h.

Recensement communal entre le 16 janvier et le 17 février 2019. 2 agents recenseurs interviendront, Mme Sandrine Heap et Mme Déborah Garcia.

Création de la commission de contrôle des listes électorales. Elle statue sur les recours administratifs et la régularité de la liste électorale. Elle se réunira début 2019. Composition M. Stéphane Gonthier, conseiller municipal et 2 habitantes de la commune. Les membres sont nommés pour 3 ans et renouvelés à chaque élection municipale.

Rappel : interdiction du brûlage à l'air libre en tout lieu (exception agriculteurs).

INSEE : population au 01-01-19, 712 habitants.